

**OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT
REHABILITATION DE LA VILLA ROZEE –REVISION**

LE QUATORZE AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le mercredi 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL,**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, Mme CHAMARD LASTRE, Mme CHINI
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
M. FLEURY, M. GOBINET, Mme GUERIN,
Mme GUINET, M. LAIGLE, M. LOUIS-MICHEL,
Mme MARTIN et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme SEHL, Mme PINHEIRO,
M. PORTIER, Mme CAPBLANC,
M. LASSOUED, Mme LE FUR, M. BOUCLY,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DE SOUSA	à	Mme SAIDI
M. EDOUARD	à	M. FLAMENT
Mme LEMOINE	à	M. LOUIS-MICHEL
Mme FRITIS	à	M. PONCHEL
M. JAMET	à	Mme JACQUET LEGER
Mme HELT	à	Mme CAPBLANC
M. BOISCO	à	M. PORTIER
Mme BOUNAGCHA	à	M. BOUCLY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHAMARD LASTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 17 avril 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - DL2026 - 65 - DE

Publiée le 14 avril 2026



Pour le Maire
Par déléguation
la Directrice Générale des Services

C. NOUALHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/65 du 14 avril 2026

**OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT
REHABILITATION DE LA VILLA ROZEE –REVISION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1612-1, L 2121-29, L 2122-21, L 2311-3-I et R 2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024/29 du 4 avril 2024 adoptant l'Autorisation de Programme 2024-001 relative à la réhabilitation de la Villa Rozée à Sannois,

Vu les délibérations n°2024/113 du 17 octobre 2024 et n°2025/37 du 3 avril 2025 ajustant ses Crédits de Paiement,

Vu la délibération n°2025/110 du 2 octobre 2025 révisant l'Autorisation de Programme 2024-001 et ajustant ses Crédits de Paiement,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster les Crédits de Paiement de l'AP 2024-001 lors du vote du budget Primitif 2026,

Vu l'avis de la 1ère Commission,

Vote(s) Pour : 30

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 5

DECIDE :

Article 1 : d'adopter l'ajustement de ses Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme 2024-001 dans les conditions suivantes :

Numéro AP	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'Autorisation de Programme	Chapitre	Libellé	Répartition des Crédits de Paiement			
					2024	2025	2026	
2024-001	Réhabilitation Villa Rozée	3 732 240,00 €	20	Immobilisations incorporelles	60 000,94 €	125 410,17 €	166 828,89 €	
			21	Immobilisation corporelles			100 000,00 €	
			23	Immobilisations en cours			264 893,10 €	3 015 106,90 €
			TOTAL CP				60 000,94 €	390 303,27 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'Autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération n° 2026/65 du 14 avril 2026

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Nicolas PONCHEL



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Prune CHAMARD LASTRE
Conseillère municipale déléguée
A l'éducation et à la famille